

# Prévoyance sociale / Trois questions au ministre d'État Paul Biyoghe Mba

## " Assurance maladie : l'exemple du Gabon est une source d'inspiration pour certains pays "

Propos recueillis par  
Issa IBRAHIM &  
Anita Jordanah TSOUMBA  
Libreville/Gabon

*De retour de Niamey au Niger où il a pris part à la 23e session ordinaire du conseil des ministres de la Conférence inter-africaine de la prévoyance sociale, le ministre d'État Paul Biyoghe Mba restitue ici l'essentiel de ces assises consacrées au budget. Tout en revenant sur les nouveaux taux de cotisations par le Fonds d'assurance maladie fixés par le dernier Conseil des ministres.*

**L'Union. Monsieur le ministre d'État, vous venez de prendre part à la 23e session ordinaire du Conseil des ministres de la Conférence inter-africaine de la prévoyance sociale à Niamey au Niger. De quoi était-il question ?**

**Paul Biyoghe Mba :** La séance que nous avons eue récemment est essentiellement budgétaire. Nous y avons adopté le budget pour l'année 2017 qui s'élève à 2 milliards trois cent millions de francs CFA, dont un milliard cent pour les investissements. Essentiellement la première tranche destinée à la construction du siège qui se trouve à Lomé. Et un milliard trois pour le fonctionnement.

Nous avons également élu le nouveau président. Vu que la présidence est tournante, elle revient au Niger pour ce mandat. Nous avons aussi apprécié le rapport d'activités, notamment les résolutions qui sont faites par le Conseil des ministres, le niveau des réalisations, les indicateurs fixés dans la plupart des cas ont été atteints.

Nous avons abordé naturellement les problèmes d'assurance maladie qui doit être généralisée. Au Gabon, nous avons d'ailleurs la chance d'avoir déjà cette politique sociale à travers, notamment, l'action de la Cnamgs (Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale, ndlr). Chose qui ne se fait pas partout ailleurs dans la région. Et l'exemple du Gabon est d'ailleurs une source d'inspiration pour certains pays frères.

Nous avons regardé les problèmes qui se posent dans la gestion des organismes de prévoyance sociale, et relevé moult manquements. D'abord, le manque des données. Nous avons souhaité qu'il y ait, dans chaque organisme de prévoyance sociale, une cellule en charge des statistiques. Dans les institutions comme la Cnss (Caisse nationale de sécurité sociale, ndlr) où ce département existe, nous allons devoir étoffer pour rendre accessibles ces informations. En ce qui concerne le Gabon, trois organes

en charge de la prévoyance sociale constituent l'essentiel de l'infrastructure en matière de sécurité sociale. La Cnss, la plus ancienne, la Cnamgs et la nouvelle Caisse de pensions et de prestations sociales (CPPS) qui, pour le moment, est sous tutelle du ministère du Budget. Nous allons donc demander à ces institutions de disposer d'un outil informatique sérieux pour pouvoir disposer d'une base de données.

Nous avons aussi demandé que les caisses soient dotées d'un personnel qualifié, notamment en matière d'accueil et d'actuaire. D'où nous envisageons d'entreprendre, cette année, de former des actuaire à la Cnamgs, à la Cnss et à la CPPS. En ce qui concerne la Cnamgs, une ordonnance a été prise par le chef de l'État en février 2016, et adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat : la loi N°18, qui crée au niveau de la Cnamgs un quatrième fonds qui va prendre en compte les travailleurs indépendants et autres assurés volontaires. Mais pour le mettre en place, nous attendons une étude actuarielle qui sera financée par la Bad (Banque africaine de développement, ndlr).

Nous avons échangé aussi sur l'impact de la baisse des revenus pétroliers sur les économies des pays membres de la Cipres. Pour voir quelles sont les mesures à prendre. Au nombre de ces mesures, on peut citer : la division des charges dans nos structures, c'est-à-dire un management rationnel qui consiste à maximiser les recettes. Donc mettre un accent sur le recouvrement des créances, qui ne se fait pas toujours comme il se doit. Parce que les moyens de la Caisse sont constitués par les cotisations, même s'il peut avoir des revenus annexes dans le placement comme au niveau des assurances qui sont des investisseurs institutionnels. Mais au départ, il faut avoir de l'argent pour investir. Cela suppose qu'on ait une base de données, que l'on sache qui doit cotiser, combien, où peut-on le localiser ?

**Cette rencontre intervient, comme vous l'avez dit, dans un contexte de crise. Quelles sont les mesures prises ?**

- La crise touche tous les pays. Aussi bien le Gabon que la majorité des pays membres de la Cipres. Il y a une réduction des recettes pétrolières qui se traduit par l'adoption de mesures sociales au niveau des entreprises. Certaines licencient, d'autres ferment. Et s'il y a réduction du nombre d'entreprises, il y a également une réduction au niveau de la part salariale. Dans cette situation, les Caisses vont voir leurs recettes réduites tacitement.

Ce qu'il y a lieu de faire dans ce cas, il faut gérer au plus près, minimiser les charges et éviter de faire des dépenses hasardeuses, coûteuses et plutôt privilégier les actions qui ont un retour sur investissement plus rapide. Donc maîtriser les charges et, faire en sorte que pendant cette période de crise, les entreprises qui restent ne se renferment pas



Le ministre d'État Paul Biyoghe Mba a représenté le Gabon à la 23e session de la Cipres.

sur elles et évitent de cotiser. Au contraire, il faut les amener à cotiser, parce que ça leur coûtera nettement moins cher en cas d'accident de travail par exemple. La cotisation c'est un taux qu'il faut payer, au même titre qu'une assurance automobile. Ces entreprises, malgré la conjoncture difficile, doivent faire l'effort de payer leurs cotisations et payer aussi la couverture de leurs salariés. Que la crise ne soit pas être un prétexte pour amener certains cotisants à ne pas le faire. Nous devons donc faire un effort pédagogique.

Au-delà, ces Caisses sont aussi des structures de développement, qui peuvent appuyer l'État, soutenir les collectivités locales sur un certain nombre de secteurs, travailler aux côtés des collectivités locales pour voir com-

ment elles peuvent appuyer certains projets qui peuvent être rentables et créateurs d'emplois. Et faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus d'entrées sous forme de recettes.

**Le dernier Conseil des ministres a fixé les nouveaux taux de cotisations. Ne pensez-vous pas que ce soit asphyxiant pour certains dans ce contexte de crise ?**

- Mais non ! Peut-être que cela n'a pas été dit, mais je voudrais simplement rappeler qu'en 2014, un grand dialogue social a été mené entre le patronat, les salariés et les organisations syndicales. Afin d'étudier un certain nombre de problématiques posées d'ailleurs par l'Onep (Organisation nationale des employés du pétrole, ndlr). A la suite de tous les débats, on a estimé que la Cnamgs joue pleinement son rôle au niveau de l'assurance maladie et de la sécurité sociale. Mais cela a un coût. Pour financer cette garantie, cette assurance maladie, l'argent ne provient que des cotisations. La première ressource d'une Caisse ce sont les cotisations, avant la subvention de l'État. En discutant, on a trouvé que les employés et les employeurs paient. Même les retraités qui perçoivent une certaine rente paient également quelque chose. Pour le secteur public et parapublic, on a retenu que l'État employeur va payer un taux de 5%, l'agent en activité 2,5% et le retraité 1%. Pour le secteur privé, l'État employeur va payer 4,1%, l'agent en activité 2% et le retraité 1%. Nous excluons d'ailleurs un certain nombre de personnes. Ce sont des taux étudiés, qui ne sont pas trop élevés lorsqu'une entreprise tourne. Si elle ne fait pas de bénéfices d'accord. Mais, dans ce cas, elle va fermer. Mais rassurez-vous, l'État gabonais est là pour protéger les entreprises, pas pour les asphyxier ! C'est l'entreprise qui crée l'emploi et c'est elle qui paie l'impôt. Ces taux, rassurez-vous, ne sont pas élevés par rapport à la moyenne mondiale et africaine.

### Carnet Rose

## Baudoin, la corde au cou !

JMN  
Libreville/Gabon

**ENCORE** un agent casé. Antonin Baudoin Alounga Ondzibou, documentaliste à la rédaction de l'Union, a convolé en justes noces, samedi dernier, avec l'amour de sa vie, Claude Chimelle.

Après 23 ans d'une histoire d'amour dont 9 ans de fiançailles, qui a débuté à l'école publique de Ménaye à Franceville (Haut-Ogooué), alors qu'il était en classe de CM2 et elle en classe de CE2, les deux tourtereaux se sont enfin dit oui pour la vie.

Il était temps pour le papa et la maman de Prunelle, Pernelle, Yandy et Eunice qui irradiant de bonheur lorsqu'ils se sont passé la bague au doigt. Un jour "J" plein d'émotions et une fin à la conte de fées pour les époux à qui nous présentons tous nos vœux de bonheur. En attendant que d'autres suivent le pas, nous comptons désormais un célibataire de moins à l'Union.



Après une histoire d'amour de 23 ans, les deux tourtereaux se sont enfin dit "oui" pour la vie.

**Célébration Commémorative Anniversaire**  
**LUC MARAT-ABYLA**  
22 Décembre 2015 - 22 Décembre 2016

Voilà un an que Dieu t'a rappelé à Lui. Il n'y a pas une journée où s'est levé un nouveau matin, sans que nous ayons une pensée pour toi ; tu nous manques tellement. Repose en paix.

A l'occasion de ce premier anniversaire le programme des célébrations se décline ainsi qu'il suit :

Mardi 20 Décembre 2016 (Libreville)	Jeudi 22 Décembre 2016 (Akiéni)
16h30 : Messe anniversaire	10h00 : Dépôt de gerbe
Lieu : Cathédrale Sainte Marie	11h00 : Messe anniversaire
suivi d'un cocktail	Lieu : Paroisse Saint Jérôme d'Akiéni
	13h00 : Cocktail suivi de collations populaires

Ta Famille.

Un merci spécial aux parents et amis qui s'uniront à nous pour cette célébration.